

DES RENCONTRES RÉGIONALES DE FORMATION SONT PRÉVUES

La HIISE prépare ses membres aux prochaines élections

LA COMMISSION permanente de la Haute instance indépendante de surveillance des élections (HIISE) organise les 8, 11, 15 et 18 octobre, la deuxième session de formation au profit des membres de ses permanences dans les wilayas de Constantine, Bejaia, Ghardaïa et Tlemcen, a indiqué hier un communiqué de la HIISE. « Cette session qui sera organisée sous forme de rencontres régionales et coïncidant avec la révision annuelle des listes électorales, avant les prochaines échéances électorales, portera sur trois thèmes ayant trait aux méthodes et moyens de supervision de la révision des listes électorales par l'administration, les procédures liées à l'élection présidentielle, ainsi que le rôle de contrôle de l'élection par la HIISE », a précisé la même source.

Cette session est la deuxième du genre, organisée par la HIISE, après celle tenue en avril 2018 ayant porté sur « l'évaluation du travail au moyen des outils de contrôle », « les engagements des membres de la HIISE » et « la méthodologie inhérente à l'élaboration des rapports ».

Ces rencontres s'inscrivent dans le cadre « de la concrétisation des missions constitutionnelles de contrôle confiées à la HIISE afin d'unifier la compréhension et la perception, d'unifier l'interprétation des textes et d'unifier leur application sur le terrain, en vue de parvenir au développement d'un processus électoral sérieux, crédible et rassurant pour l'ensemble des partenaires politiques ». Selon la même source, la HIISE accorde « un intérêt soutenu » à ces rencontres, au vu de leur impact positif sur les membres de cette instance d'une part, et sur le développement de l'opération électorale, étant l'essence même des efforts et missions de l'instance, d'une autre part.

Pour rappel, ces rencontres régionales sont animées par les membres de la commission permanente de la HIISE, avec la participation des membres des permanences et de représentants du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire.

H. B.